

Quels Sont les Veritables Changements Induits Par L'application de la Reforme Concernant Les Rectifications de de L'orthographe du 6 Decembre 1990 Sur la Langue Française?

Nicolas Philippe¹

Diana Mayerly Díaz Benavides²

¹ Nacido en Francia, es docente de francés de la USTA Tunja. Tiene una Maestría en Lenguas, Literatura y Civilizaciones con la Universidad de Picardie Jules Verne. Es conferencista y escritor de artículos de investigación en francés sobre pronunciación y enseñanza de lenguaje coloquial. También fue creador-editor del periódico virtual «La Gazette.fr» (ISSN 2346-495X).
Contacto:
nicolas.philippe@usantoto.edu.co

² licenciada en lenguas extranjeras de la UPTC y tiene una maestría en educación de la misma universidad. En la actualidad, es candidata a doctorado de la Auckland University of Technology en Nueva Zelanda. Ella ha publicado artículos relacionados con educación, en particular la enseñanza de lenguas extranjeras, la identidad del maestro y educación rural. Ahora, ella está desarrollando un estudio acerca del currículo en escuela rurales de Colombia bajo los Modelos Flexibles de Educación.
Contacto:
dimayediaz17@gmail.com

Résumé

Cette étude cherche à expliquer les diverses mutations orthographiques de la langue française suite à l'application de la loi du 6 décembre 1990. Si cette réforme a été mise en place en février 2016, elle s'est heurtée depuis lors aux critiques et au défi d'une cohabitation entre deux types d'orthographe pour des motifs manifestes de confusion intergénérationnelle. Cette analyse entend avant tout présenter les différents changements opérés et démontrer comment ils ont été perçus et adaptés dans une société qui évolue au rythme effréné de la technologie et de l'émergence du « langage SMS ».

Mots-clés: Réforme, Langue française, Orthographe, Confusions, Changements.

Resumen

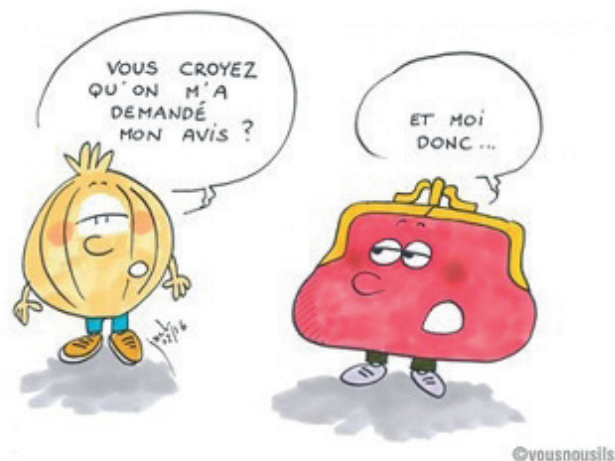
Este estudio pretende explicar los diversos cambios ortográficos en la lengua francesa tras la aplicación de la ley del 6 de diciembre de 1990. Aunque esta reforma se implementó en febrero de 2016, desde entonces ha encontrado críticas y cuestionamientos de la convivencia entre dos tipos de ortografía para razones obvias de confusión intergeneracional. Este análisis tiene como objetivo sobre todo presentar los diferentes cambios realizados y demostrar cómo fueron percibidos y adaptados en una sociedad que evoluciona al ritmo vertiginoso de la tecnología y la aparición del “lenguaje SMS”.

Palabras clave: Reforma, Idioma francés, Ortografía, Confusión, Cambios.

Abstract

The main objective of this article is to explain the various changes that occurred in the spelling of the French language after the application of the law of December 6, 1990. This reform was applied in February 2016 but had to deal, since so, with critics and with the coexistence of two types of spelling for obvious reasons of confusion between generations. This reflection seeks above all to present the different changes and to demonstrate how these changes have been perceived and how they have been adapted in a society that has evolved at the breakneck pace of technology and the emergence of text messages/SMS language.

Keywords: reform, French language, spelling, confusion, changes.



Source : Le dessin de Jack Koch dans vousnousils.fr (10 février 2016)

Fuente: Jack Koch, vousnousils.fr (10 février 2016)

Introduction

Vous écrivez “oignon”, “nénuphar”, “week-end”, ou avez l’habitude d’utiliser les accents circonflexes quand il le faut ? Jeudi 4 février 2016, la radio et les médias ont annoncé que cela allait changer. Et pourtant, cela était prévu depuis le 19 juin 1990, date de la réalisation de la réforme de l’orthographe du français par les membres de l’Académie française, Maurice Druon en tête, avec son groupe de travail dont il était le président, et à la demande du Premier Ministre de l’époque, Michel Rocard.

Seize ans plus tard, on apprenait enfin les spécificités de cette réforme. L’écriture de deux mille quatre cents (2400) mots était sur le point de changer tandis que l’accent circonflexe, dans certains cas, était sur le point de disparaître dans certains mots ou expressions.

Si certains changements sont compréhensibles, on peut encore se demander aujourd’hui pourquoi d’autres ont été choisis par le Conseil supérieur de la langue française. D’ailleurs, voici une petite anecdote amusante : Saviez-vous que les plus grands écrivains de la Langue de Molière ont été refusés à l’Académie Française ? En effet, Zola (vingt-cinq fois), Baudelaire, Stendhal, Maupassant, Diderot, Duas, Verlaine, Proust et Balzac (deux fois) se sont vus refuser leur entrée parmi les académiciens membres ? (KUBE, « Fun fact littéraire : Émile Zola refusé 25 fois à l’Académie française ! »).

Parmi les changements les plus bizarres et difficiles à comprendre ? « Oignon » est devenu « ognon », « nénuphar » s'écrivait désormais « nenufar », « week-end » et « croque-monsieur » pouvaient s'écrire attachés, c'est-à-dire sans le moindre tiret. Des simplifications dans la façon d'écrire qui font encore aujourd'hui penser au langage SMS ou aux forums et aux chats devenus outils du quotidien pour nombre d'enfants, d'ados et de jeunes adultes.

À l'époque, on parlait d'une simplification de la langue française alors que les spécialistes voyaient plutôt cela comme un appauvrissement de celle-ci.

Alors, quels étaient ces changements ? Pourquoi les avoir adoptés ? Et surtout, pourquoi ont-ils été mal acceptés par le public ?

Avant toute chose, il faut savoir que ce qui fait le charme de la langue française, c'est aussi la difficulté de son écrit.

Nous allons ainsi tenter de répondre à ces questions dans cet article, qui est avant tout une critique et une étude de la réforme de l'orthographe du 19 juin 1990.

QUELS ONT ÉTÉ LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS ORTHOGRAPHIQUES DE LA LANGUE FRANÇAISE ?

Avant toute chose, il est important de préciser que cette étude est basée sur le Journal Officiel de la République Française Édition des Documents Administratifs : Les rectifications de l'orthographe (n°100) daté du 6 décembre 1990 dans lequel est expliqué point par point les changements orthographiques.

On y trouve ainsi que 83 mots utilisant un trait d'union ou un accent circonflexe ont vu leur écriture être modifiée, que certains mots composés ont pris un « s » final au pluriel, que le participe passé de « laisser » suivi d'un infinitif est devenu invariable et que certaines autres « anomalies » (dixit Mr Rocard, l'ancien premier ministre français de l'époque) de la langue ont été simplifiées.

Le retrait du trait d'union pour 83 mots

Dans le Journal Officiel de la République Française No 100 du 6 décembre 1990, nous pouvions ainsi découvrir la disparition du trait d'union dans plusieurs mots composés : « porte-monnaie » devenait « portemonnaie », tout comme « portefeuille » ou encore « portecrayon ».

Tel que cela apparaît dans le document cité, les changements appliqués l'ont été à des « mots anciens dont les composants ne correspondent plus au lexique ou à la syntaxe actuels (chaussetrappe) », « des radicaux onomatopéiques ou de formation expressive (piqueunique, passepasse), des mots comportant des dérivés (tirebouchonner), certains mots dont le pluriel était difficile (un brisetout, dont le pluriel devient des brisetouts, comme un faitout, des faitouts, déjà usité), et quelques composés sur porte-, dont la série compte plusieurs soudures déjà en usage (portefaix, portefeuille, etc.) ».

LES 83 MOTS CONCERNÉS :

arrachepied (d'), boutentrain, brisetout, chaussetrappe, clochepied (à), coupecoupe, couvrepied, crochepied, croquemadame, croquemitaine, croquemonsieur, croquemort, croquenote, faitout, fourretout, mangetout, mêletout, passepartout, passepasse, piqueunique, porteculé, portecrayon, portemine, portemonnaie, portevoux, poucepied, poussepousse, risquetout, tapecul, tirebouchon, tirebouchonner, tirefond, tournedos, vanupied ; arcaboutant, autostop, autostoppeur/euse, bassecontre, bassecontriste, bassecour, bassecourier, basselisse, basselissier, bassetaille, branlebas, chauvesouris, chèvrepied, cinéroman, hautecontre, hautelisse, hautparleur, jeanfoutre, lieudit, millefeuille, millepatte, millepertuis, platebande, potpourri, prudhomme, quote part, sagefemme, saufconduit, téléfilm, terreplein, vélopousse, véloski, vélotaxi ; blabla, bouiboui, coincoin, froufrou, grigri, kifkif, mélimélo, pèlemêle, pingpong, prêchprêcha, tamtam, tohubohu, traintrain, troutrou, tsétsé.

La simplification de l'accent circonflexe

Vu par beaucoup comme étant une importante difficulté de l'orthographe du français, la réforme l'accent circonflexe, dont l'emploi est jugé incohérent et arbitraire, a alors vu son utilisation être restreinte.

La règle était pourtant simple : l'accent circonflexe sur les lettres *a*, *o* et *e* était conservé car il permettait de distinguer le sens d'un mot (comme par

exemple : côte et cote) alors qu'il devenait facultatif sur *i* et *u*, à l'exception de plusieurs cas.

En effet, il restait obligatoire pour marquer la terminaison pour les première et deuxième personnes du pluriel au passé simple, pour la troisième personne du singulier à l'imparfait du subjonctif et pour la troisième personne du singulier au plus-que-parfait du subjonctif. De même, l'accent circonflexe restait obligatoire pour distinguer le sens de deux mots dont l'écriture est identique, comme pour « *jeûne* » et « jeune » par exemple.

Le souci du pluriel des mots empruntés

En français, Il existe des changements lorsqu'on passe du singulier au pluriel. On connaissait évidemment déjà « un cheval / des chevaux » ou encore « un animal / des animaux » mais la réforme du 6 décembre 1990 est venue apporter un changement quelque peu « particulier ».

Depuis tout petit, on m'a appris que pour les mots ou expressions étrangères, il fallait appliquer la règle de la langue d'origine. Ainsi, « un scénario » devenait des « scenarii » (bien que la forme correcte en italien soit « scenari », avec un seul « i »), ou encore l'anglais m'a appris qu'un « jazzman » devenait des « jazzmen ».

Après la réforme, il était désormais possible de dire « des scénarios » et des « jazzmans » car comme le dit le document officiel de la réforme, « les noms ou adjectifs d'origine étrangère ont un singulier et un pluriel réguliers ».

Dès lors, changer une règle de base d'une ou plusieurs langues étrangères pour la franciser peut être « dangereux » pour de jeunes apprenants qui apprennent une langue étrangère.

Le participe passé avec le verbe « laisser »

Lorsqu'il est conjugué à un temps composé (c'est-à-dire le passé composé, le plus-que-parfait, le futur antérieur, le conditionnel passé, le subjonctif passé...) et qu'il est suivi d'un infinitif, le participe passé du verbe « laisser » n'avait plus besoin d'être accordé en genre et en nombre.

Cela voulait dire par exemple, que, dans l'expression « Elle s'est laissée aller », l'accord du participe passé n'était plus obligatoire. Désormais, on pouvait donc dire « Elle s'est laissé aller ».

Les « anomalies » chez les mots de la même famille

Dans le Journal Officiel de la République Française N°100, il est dit que les anomalies sont « des graphies non conformes aux règles générales de l'écriture du français... ou à la cohérence d'une série précise ».

Étrangement, certaines graphies qui appartenaient à une même famille de mots s'écrivaient différemment. Ainsi, on pouvait ainsi trouver « bonhomie », de la même famille que « bonhomme » et qui a retrouvé une forme plus « logique » avec « bonhommie » ou encore de nombreux mots appartenant à la famille de « siffler » comme « persiffler », « persifflage » ou encore « persifflleur » qui ont retrouvé leurs deux -f, entre autres.

Des différentes anomalies traitées dans la réforme de l'orthographe du 6 décembre 1990, celle-ci me semblaient être une des plus importantes et, surtout, des plus simples à comprendre.

L'ajout de nouvelles exceptions à une langue qui en possède déjà énormément

Le français compte des milliers d'exceptions parmi ses règles, que ce soit dans ses conjugaisons, ses participes passés, ses accords (noms et adjectifs), son orthographe ou sa prononciation.

Dès lors, le fait de retirer le tiret dans les mots composés allait, pour beaucoup d'observateurs qualifiés, à l'encontre des règles de prononciations. En effet, si on sait qu'un « s » entre deux voyelles ne se lit plus « s » mais « z », comment expliquer que cette règle ne s'appliquait pourtant pas à un mot comme « chauvesouris » par exemple. Une énième exception pour l'élève qui apprend le français comme langue maternelle ou étrangère.

Le pluriel des mots composés

On aurait pu parler de l'exemple « un cure-dents » et « des cure-ongle » transformé en « un cure-dent » et « des cure-ongles » mais on va plutôt s'appuyer sur l'exemple suivant. Auparavant, on disait « sèche-cheveux »

aussi bien au singulier qu'au pluriel, ce qui semblait plutôt logique tant cet appareil permet de sécher nos cheveux, c'est-à-dire plusieurs. Avec la nouvelle réforme, on se devait de dire désormais « un sèche-cheveu » au singulier. Voilà une orthographe assez difficile à comprendre puisque le fait d'écrire « cheveu » de cette manière se réfère évidemment à un seul cheveu, comme le cheveu blanc ou le cheveu dans la soupe.

L'application de cette réforme était-elle obligatoire?

Pour rappel, le 24 octobre 1989, le Premier ministre de France Michel Rocard, avait demandé au Conseil supérieur de la langue française de réviser cinq points précis : le trait d'union, le pluriel des mots composés, l'accent circonflexe, le participe passé des verbes pronominaux et diverses anomalies de la langue. Chose qu'avait réalisé Maurice Druon et son groupe de travail de l'Académie Française pour rendre, le 19 juin 1990, les différents changements. Toutefois, l'application de cette réforme n'a été réellement faite par une majorité d'éditeurs de manuels scolaires qu'en février 2016, soit vingt-six ans plus tard.

Sylvie Marcé, PDG des éditions Belin, dit alors qu'il s'agissait simplement «de mettre à jour des évolutions spontanées et naturelles» de la langue (BFMTV, « Orthographe: les manuels scolaires appliqueront la réforme dès la rentrée 2016 », 5 février 2016).

De son côté, dans sa thèse intitulée « La réforme de l'orthographe comme enjeu social », Jenifer Balseiro Fernández (2018-19) souligne que « La réalité est claire : l'orthographe recommandée en 1990 n'a pas de caractère obligatoire, les professeurs ne sont pas obligés de l'enseigner à leurs élèves, les dictionnaires et les différents manuels scolaires ne la reprennent pas vraiment »

Pourquoi ces changements ont-ils été mal acceptés?

Les spécialistes de la langue française, mais aussi ceux qui le sont moins, pensaient à l'époque que cette réforme allait appauvrir la langue ou que cela allait ajouter de la difficulté à l'enseignement d'une langue qui disposait déjà de nombreuses exceptions jusqu'ici.

Un appauvrissement de la langue par la réforme

Pour Bernard Werber, « une langue riche est le signe de la bonne santé d'un peuple » (*Encyclopédie du Savoir Relatif et Absolu*, 1993). Ainsi, le fait de la rendre soi-disant plus simple tout en lui donnant un aspect avoisinant le langage chat et SMS (cf. « Oignon » devenu « ognon » et « nénuphar » devenu « nénufar ») pourrait faire perdre de l'intérêt à la langue de Molière.

Écrivain français et membre de l'Académie française, Jean d'Ormesson soulignait déjà, avant son officialisation dans une campagne de presse datée de 1989, que la réforme allait être « la prime aux cancre » et que « le français se désagrègera à grande vitesse » (*L'Événement du Jeudi*, 24 au 30 août 1989 - puis repris ensuite par *L'OBS avec Rue89*, 4 février 2016).

On peut d'ailleurs souligner que cette « perte de niveau » de la langue française chez ses citoyens n'est pas nouvelle. Lamennais soulignait cela il y a plus d'un siècle et demi en attestant. « On ne sait presque plus le français ; on ne le parle plus. Si la décadence continue, cette belle langue française deviendra une espèce de jargon à peine intelligible. »

L'éducation en France en 1990 était bien différente à aujourd'hui. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) dénombre alors 12,8 millions d'élèves scolarisés, de la maternelle au lycée, en 1990 alors qu'en avril 2011, il n'y en avait plus que 12 millions. Puis, en 2021-2022, on comptait « seulement » 12.1 millions d'élèves entre l'école, le collège et le lycée selon les chiffres de l'Éducation Nationale pour une population française pourtant passée de 56.6 millions à 68 millions d'habitants en l'espace de 22 ans.

À cela, on pourrait également ajouter les récents « changements » de l'Éducation Nationale en ce qui concerne les concours de recrutement de professeurs des écoles. En raison de la pénurie de professeurs (on parlait de plus de 4000 postes qui n'avaient pas été pourvus en 2022), l'Éducation nationale a commencé à décupler ses recherches par le biais d'annonces sur les sites spécialisés en achats-ventes (cf. LeBonCoin) mais a également eu recours au Job-Dating, des entretiens ouverts et rapides à des candidats ayant des profils bien différents (avocats, infirmiers, ingénieurs...). Un entretien de 30 minutes et, au minimum, un BAC+3 dans n'importe quel secteur

peuvent ainsi permettre à toute personne de devenir enseignant au premier ou deuxième degré. Certains diront même que c'est avant tout « une garde d'enfants » qui est désormais recherché. Attention, à aucun moment il ne faut remettre en doute les compétences d'un professionnel disposant d'une licence ou d'une expérience équivalente, mais il n'empêche que l'enseignement de la langue française est quelque chose qui peut être compliqué, compte tenu de ses nombreuses règles et exceptions (cf. le passé composé avec avoir et être, par exemple) et que certaines professions ne font pas de la langue française leur point fort.

De plus, qu'on le veuille ou non, les avancées technologiques ont apporté leurs effets positifs mais également négatifs, surtout en ce qui concerne l'aspect intellectuel, malheureusement. Alors qu'en 1990, on devait aller à la bibliothèque et/ou ouvrir un livre, un dictionnaire pour trouver ce qu'on cherchait, l'époque actuelle permet de trouver rapidement ce que l'on cherche par le biais des navigateurs Internet tout en communiquant par SMS, chats et/ou réseaux sociaux. Ces derniers moyens de communication ont précipité une certaine « décadence orthographique ».

En effet, rien qu'en voyant le mot « oignon » devenir « ognon », les plus fidèles de la langue de Molière pensent inévitablement à une simplification de l'orthographe qui ressemble fortement au langage utilisé sur les téléphones intelligents d'aujourd'hui. Et ce langage est tellement utilisé qu'il en devient naturel et prend la place des règles et des normes de la langue française chez de nombreuses personnes.

D'ailleurs, combien d'ados dont l'orthographe laisse à désirer auront appris, au profit de l'annonce d'adoption de cette réforme dans les manuels scolaires, que « nénuphar » et « oignon » s'écrivaient ainsi et non comme ils avaient l'habitude de l'écrire ? Cela semble incroyable mais on peut constamment trouver sur Internet des erreurs de bases telles que dans l'utilisation de « se », « ce » ou « ceux » chez des adolescents qui devraient pourtant connaître leurs différences d'utilisation depuis l'école primaire.

Changer les bases de la langue complexifie la compréhension de textes plus anciens

Si on comprend dans leur majorité les œuvres de Montaigne (XVI^{ème} siècle) et de Descartes (XVII^{ème} siècle), entre autres, c'est parce que notre

apprentissage du français à l'école aux XXème et XXIème siècles était plutôt bon. Et pourtant, nous avons déjà connu des changements d'écriture comme, par exemple, avec le remplacement des « y » de l'époque par des « i » (par exemple : « icy », « foy », « moy », « ay »...). Toutefois, la réforme de 1990 retire des lettres et fait des ajustements qui ont une portée plus importante lorsqu'on parle de textes plus anciens. On peut alors se demander si nos grands-enfants parviendront toujours à comprendre les plus belles œuvres, littéraires par exemple, qui font parties de l'histoire de la langue. À l'époque, avant même l'officialisation de la réforme, Jean D'Ormesson émettait déjà des doutes, déclarant que « Corneille et Racine deviendront illisibles dans le texte » (L'Événement du Jeudi, 24 au 30 août 1989 – puis repris par l'OBS avec Rue89 du 4 février 2016).

La réforme met-elle en danger le futur de l'éducation avec les élèves « en difficulté »?

Comme le soulignait Jean d'Ormesson (RTL Soir, 2016), « on va lancer la réforme de l'orthographe au moment où les élèves n'apprennent même plus à lire et à écrire ». En effet, les élèves actuels ont de plus en plus de mal à écrire une phrase sans la moindre faute et cela, même avec des mots simples et basiques.

Mr d'Ormesson déclarait même que « dans cinq ans, les résultats seront catastrophiques ». Alors certes, la pandémie de Covid-19 a chamboulé et marqué deux, trois ans de notre vie. Cependant, on sait que c'est également une période durant laquelle les écoliers, collégiens et lycéens ont passé le plus de temps devant les dispositifs technologiques (téléphones, tablettes, ordinateurs...) et pas forcément pour étudier. Le directeur général de l'enseignement scolaire, Edouard Geffray, a d'ailleurs déclaré « Quand on a observé les résultats en 2020, à la suite du confinement, on a observé que certaines compétences étaient plus impactées par la crise sanitaire que d'autres. Par exemple, écrire des mots, et ce qu'on voit cette année, c'est que ce sont les mêmes compétences qui ont également été impactées » (Europe 1, « Évaluations des élèves : un « tassement » des résultats en français en CE1 et 6^e » du 26 novembre 2022). De là à dire qu'il existe une relation entre la réforme, la pandémie et une baisse de niveau du français...

À l'heure où les blogs, les chats et même certains sites spécialisés (cf. Yahoo.fr) sont truffés d'erreurs de base d'enfants de 8-10 ans pourtant écrits par des ados et de jeunes adultes (et bien entendu des adultes), une réforme de l'Orthographe n'était pas forcément la première des priorités.

À l'époque, on imaginait que certains professeurs allaient éprouver des difficultés à intégrer la réforme, prenant le risque de confondre leurs élèves, mais aussi de commettre eux-mêmes des erreurs. Président de l'Académie Goncourt entre 2014 et 2019 et membre de la commission chargée de réformer la langue française en 1990, Bernard Pivot reconnaissait que « les professeurs risquent d'être perturbés par la réforme de l'orthographe ». Toutefois, l'avantage ici étant que la réforme permettait l'usage des deux formes d'écriture existantes, celle que l'on avait apprise pendant notre enfance et celle qui avait changé, on a pu continuer tranquillement dans notre manière de faire, essayant tout de même de l'intégrer à nos cours, à notre français quotidien.

La réforme a été rapidement moquée sur internet

Nombreuses étaient les personnes qui parlaient d'un « nivellement par le bas » de la langue française. « Avec la réforme de l'orthographe c'est une nouvelle fois le nivellement par le bas qui prime sur l'exigence, qui fait naître l'excellence », dénonçait ainsi le député des Alpes-Maritimes Les Républicains, Eric Ciotti.

Sur Internet, les réactions ne se faisaient pas attendre en adoptant le hashtag *#JeSuisAccentCirconflexe*. Le constructeur automobile français Citroën France avait enclenché le mouvement avec humour...



Fuente: x.com/citroenfrance

Vous pouviez ainsi découvrir le clavier adapté au « langage SMS » et nouvelles expressions de chat rapide (« lol », « mdr », « omg »...) ou simplement une discussion imaginaire mettant notamment en scène l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing (1974-81), devenu membre de l'Académie Française en 2003.



Fuente: x.com/le_chien_maigre



La ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Najat Vallaud-Belkacem, avait « tranquilisé » les amants de la langue française en déclarant que les deux orthographe restaient utilisables. *«Je veux rassurer tout le monde, l'accent circonflexe ne disparaît pas puisque les deux orthographe peuvent continuer à être utilisées.»*

Une réforme décrié e et appliquée malgré les changements sociaux et éducatifs

Membre de l'Académie française, Marc Fumaroli soulignait que « Le rôle de l'Académie, tel qu'il avait été fixé par son fondateur, le cardinal de Richelieu, est de veiller sur la langue française ». Dans le dictionnaire Le Robert, le terme « veiller » est défini comme « y faire grande attention, s'en occuper activement ». Par « activement », on devrait donc comprendre faisant l'objet d'études régulières et ayant des réformes ponctuelles. Mais cette réforme de 1990 n'était alors que la troisième et dernière du XXème siècle après celles de 1901 et 1976.

À l'heure actuelle, en juillet 2023, il n'y a eu aucune autre réforme. L'éducation était déjà en chute libre en 2016, tout comme la situation générale en France. *« A l'époque, j'étais plutôt favorable à cette tendance réformatrice. Parce qu'il y a vingt-cinq ans, les gens n'étaient pas malheureux comme aujourd'hui, et le pays dans cet état », déclarait alors Jean d'Ormesson (Libération, édition du 8 février 2016), ajoutant « Ce qui me choque, ce n'est pas la réforme de l'orthographe, c'est qu'on la sorte en ce moment. La situation du pays est tragique. Jamais la France n'a été dans un état aussi mauvais d'un point de vue moral et c'est le moment que l'on choisit ». Sept ans plus tard, et après deux à trois ans de pandémie (Covid-19), la situation est pire qu'à l'époque de l'annonce de la réforme.*

De plus, on notera que cette réforme couramment appelée « réforme Rocard » n'a pas eu de succès auprès des parents d'élèves qui, à l'époque, avaient surtout mis en avant le fait que leurs enfants étaient confus entre les deux possibilités d'écritures toujours acceptés à l'heure actuelle. De plus, si l'Education nationale avait demandé à ce que cette « nouvelle orthographe » soit généralisée dans les manuels scolaires, les éditeurs de ceux-ci n'avaient pas réussi à trouver un accord et le nombre de disparités entre les

manuels confirmait la confusion de ceux qui en avaient recours. Sénateur des Pyrénées-Atlantiques, appartenant au groupe politique LR, Max Brisson soulignait ainsi « Les parents d'élèves sont nombreux à alerter les élus sur leurs difficultés quotidiennes. La mise en oeuvre de cette réforme entraîne une disparité dans l'écriture des manuels, perturbante pour l'enfant. À titre d'exemple, les dictionnaires pour enfants placent la nouvelle orthographe en première entrée, ceux pour adultes en seconde entrée. »

Conclusion

En conclusion, la réforme de l'orthographe du 6 décembre 1990 a suscité des débats, des réflexions et des ajustements dans l'usage de la langue française. Bien que certaines des rectifications aient été adoptées et intégrées naturellement dans la communication quotidienne, d'autres ont été plus difficilement acceptées. Cependant, le principal objectif de la réforme était de simplifier et de rationaliser l'orthographe tout en reflétant l'évolution de la langue et en la rendant plus accessible.

Le fait que cette réforme continue d'être discutée et d'évoluer montre à quel point la langue française est vivante et en constante transformation. Elle s'adapte aux besoins de communication de la société moderne. Les changements orthographiques ne sont que l'un des nombreux aspects de cette évolution constante.

Il est important de reconnaître que la langue est un outil qui évolue en réponse aux besoins de ceux qui la parlent et l'écrivent. Les débats sur l'orthographe ne sont pas rares, mais ils témoignent de l'attachement des locuteurs du français à leur langue et de leur désir de la maintenir pertinente et fonctionnelle.

En fin de compte, la réforme de l'orthographe du 6 décembre 1990 a apporté des ajustements à la langue française, mais n'a pas modifié fondamentalement sa nature ou sa richesse. La langue française reste un trésor culturel et linguistique, en constante évolution, qui continue d'être chérie et utilisée dans le monde entier.

Finalement, pour ceux qui, comme moi, préfèrent continuer à utiliser l'écriture qu'ils ont apprise à l'école depuis leur plus jeune âge, il est

important de noter que cela est toujours possible, trente-trois (33) ans après l'apparition de cette réforme et sept (7) ans après l'annonce de son application. Ainsi, comme pour ce qui est de « saoul » et « soûl », de « clé » et « clef », les deux écritures continueront d'être acceptées.

Références

- Balseiro Fernández, Jenifer (2018-19). « La réforme de l'orthographe comme enjeu social ». Facultade de Filoloxía, Universidade de Santiago de Compostela.
- Brisson, Max (13 septembre 2018). Journal Officiel des Questions du Sénat.
- D'Ormesson, Jean (Août 1989). Orthographe. L'événement du Jeudi.
- D'Ormesson, Jean (4 février 2016). L'OBS avec Rue89. <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-deja-vu/20160204.RUE2118/s-opposera-la-reforme-de-l-orthographe-c-est-mutiller-la-france.html>
- D'Ormesson, Jean (4 février 2016). Réforme de l'orthographe : « Je me demande si on ne se fout pas de nous ». RTL. <https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/reforme-de-l-orthographe-je-me-demande-si-on-ne-se-fout-pas-de-nous-regrette-jean-d-ormesson-7781708326>
- Geffray, Edouard (26 novembre 2022). Europe 1: «Évaluations des élèves : un « tassement» des résultats en français en CE1 et 6^e». <https://www.europe1.fr/societe/evaluations-des-eleves-un-tassement-des-resultats-en-francais-en-ce1-et-6e-4150348#:~:text=Les%20r%C3%A9sultats%20en%20fran%C3%A7ais%20en%20baisse&text=Le%20score%20moyen%20par%20%C3%A9l%C3%A8ve,fran%C3%A7ais%20est%20il%20si%20mauvais%20%3F>
- Journal officiel de la République française - Conseil Supérieur de la Langue Française (6 décembre 1990). Journal Officiel de la République Française Édition des Documents Administratifs : Les rectifications de l'orthographe (n°100).
- KUBE (2023). « Fun fact littéraire : Émile Zola refusé 25 fois à l'Académie française !» <https://www.lakube.com/single-post/zola-refuse-25-fois-academie-fran%C3%A7aise>
- La langue française (2022). « Le guide complet de la nouvelle orthographe ». <https://www.lalanguefrancaise.com/orthographe/guide-complet-nouvelle-orthographe>

Lamennais, Félicité Robert de (1841). « Discussions critiques et pensées diverses sur la religion et la philosophie ».

Legros, Georges & Moreau, Marie-Louise (2018). « Orthographe : Qui a peur de la réforme ? »

Marcé, Sylvie (5 février 2016), « Orthographe : les manuels scolaires appliqueront la réforme dès la rentrée 2016 ». BFMTV. https://www.bfmtv.com/societe/education/orthographe-les-manuels-scolaires-appliqueront-la-reforme-des-la-rentree-2016_AN-201602050174.html

Philippe, Nicolas (2016). « L'application de la loi du 6 décembre 1990 dans les manuels scolaires en 2016, ou comment simplifier l'orthographe française en la rendant médiocre ». La Gazette.fr (No 6, Juin 2016).

Werber, Bernard (1993). *Encyclopédie du Savoir Relatif et Absolu*.